

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

ADJUSOL TMP SULFA LIQUIDE

2. Composition qualitative et quantitative

Sulfadiazine	83,35 mg
Triméthoprimé	16,65 mg
Excipient QSP 1 ml	

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution buvable.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Veaux, agneaux, porcins, lapins et volailles.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Affections à germes sensibles à la sulfadiazine et au triméthoprimé.

Chez les veaux, les agneaux, les porcins, les lapins et les volailles :
- Traitement et prévention des infections respiratoires et digestives.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'antécédents d'allergie aux sulfamides ou au triméthoprimé.
Ne pas utiliser chez les animaux souffrant d'insuffisance rénale ou hépatique graves.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Ne pas utiliser chez les femelles pondeuses productrices d'œufs de consommation (cf. rubrique "Temps d'attente").

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Non connues.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux sulfamides.
Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

En cas d'apparition, après exposition au produit, de symptômes tels qu'une éruption cutanée, consulter un médecin et montrer la présente mise en garde. Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux urgents.

iii) Autres précautions

Non connues.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Des effets tératogènes et foetotoxiques ont été observés chez les animaux de laboratoire à des doses supérieures aux doses thérapeutiques recommandées.

L'utilisation du produit en cas de gravidité et de lactation est contre-indiquée.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Chez les veaux et les agneaux :

12,5 mg de sulfadiazine et 2,5 mg de triméthoprime par kg de poids vif toutes les 12 heures pendant 4 à 7 jours consécutifs, par voie orale, correspondant à 1,5 ml de solution pour 10 kg de poids vif toutes les 12 heures pendant 4 à 7 jours consécutifs, à mélanger à l'aliment d'allaitement (lors de l'adjonction de l'eau).

Chez les porcins, les lapins et les volailles :

25 mg de sulfadiazine et 5 mg de triméthoprime par kg de poids vif et par jour pendant 4 à 7 jours consécutifs, par voie orale, correspondant à 3 ml de solution pour 10 kg de poids vif et par jour en continu pendant 4 à 7 jours consécutifs, à diluer dans l'eau de boisson ou l'aliment liquide.

La quantité d'eau de boisson ou l'aliment liquide consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la posologie recommandée, la concentration en sulfadiazine et en triméthoprime doit être ajustée en conséquence.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : 12 jours

Œufs : en l'absence d'un temps d'attente pour les oeufs, ne pas utiliser chez les espèces pondeuses productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : anti-infectieux à usage systémique.

Code ATC-vet : QJ01EW10.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La sulfadiazine est un sulfamide à longue durée d'action et à spectre d'activité large. Elle est active contre les bactéries Gram-positives et Gram-négatives.

Le triméthoprimine appartient à la famille des diaminopyrimidines. Il est actif contre les streptocoques et la plupart des bactéries Gram-négatives.

En association, ces deux principes actifs sont synergiques. La sulfadiazine est potentialisée par une diaminopyrimidine, le triméthoprimine. L'association de ces deux principes actifs permet un blocage séquentiel de la biosynthèse de l'acide folique. Ces deux substances agissent de manière séquentielle sur la voie de synthèse de l'acide tétrahydrofolique: le sulfamide en inhibant l'incorporation de l'acide para aminobenzoïque dans l'acide folique, le triméthoprimine en inhibant spécifiquement la dehydrofolate réductase microbienne. Le spectre d'activité théorique s'étend à la fois aux germes Gram-positifs (*Staphylococcus*, *Listeria* ...) et aux germes Gram-négatifs (*Escherichia coli*, *Salmonella*, *Proteus*, *Enterobacter*, *Bordetella* ...).

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La sulfadiazine est considérée comme un sulfamide semi-retard avec une assez longue persistance des taux plasmatiques. Sa fixation aux protéines plasmatiques est importante. La distribution est bonne dans la plupart des tissus et des organes.

Le triméthoprimine est rapidement absorbé après administration orale. Il est largement distribué dans l'organisme.

Les deux principes actifs sont partiellement métabolisés au niveau du foie. Leur élimination est essentiellement rénale.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Polyoxéthylène glycol 200
Lessive de soude
Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connue.

6.3. Durée de conservation

2 ans.
Après dissolution dans l'eau de boisson : 24 heures.
Après dissolution dans le lait : 2 heures.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène
Bidon polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/7769292 8/1988

Boîte de 1 flacon de 100 ml
Boîte de 1 flacon de 250 ml
Boîte de 1 flacon de 500 ml
Boîte de 1 flacon de 1 l
Bidon de 2 l
Bidon de 5 l
Bidon de 10 l

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

22/06/1988 - 25/03/2013

10. Date de mise à jour du texte

03/03/2008